

Délibération :  
DE\_2023\_043

## Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice :

15

Présents : 10

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin , 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 11

Pour :

11

Contre :

0

Abstentions :

1

**Présents :** Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, Thierry FONTY, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Georges PASQUET, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE, Gilles BLANQUET

**Représentés:** Elodie BRUNNER par Gilles BLANQUET, Martine MONCOURIER par Bernard LACOUR

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thomas FRAISSE, Claire SERRE

Marie-Anaïs VALETTE

Secrétaire de séance:

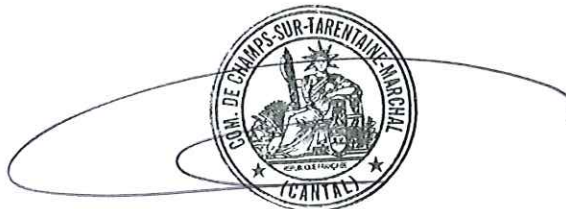
**Objet: Approbation du PV du CM du 25 Mai 2023. -**

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'exception de Marie-Anaïs VALETTE qui s'abstient :

*- Approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 25 Mai 2023.*

Le Maire,  
Daniel CHEVALEYRE





Délibération :  
DE\_2023\_044

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice :

15

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin , 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8

Pour :

8

Contre :

0

Abstentions :

0

**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

### Objet: Election des adjoints -

Suite à l'interruption de séance déclarée par M. le Maire à 20h42, la séance reprend à 21h20.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de M. GOULESQUE René, 1er Adjoint, accepté par M. le Préfet du Cantal il est nécessaire de procéder au remplacement de ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement,

Monsieur le Maire proclame les résultats :

\* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

\* nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

\* suffrages exprimés : 8

\* majorité requise : 5

La liste "LACOUR Bernard " a obtenu huit voix(08) voix

La liste "LACOUR Bernard " ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1er Adjoint : LACOUR Bernard
- 2ème Adjoint : JUILLARD Fabienne
- 3ème Adjoint : BLANQUET Gilles
- 4ème Adjoint : DANIS Isabelle

Le Maire,

Daniel CHEVALEYRE





Délibération :  
DE\_2023\_045

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice :

15

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin , 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8

Pour :

8

Contre :

0

Abstentions :

0

**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Maric-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

**Objet: Approbation du cahier de prescriptions du Camping de La Tarentaine -**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du cahier de prescriptions du Camping La Tarentaine. Ce cahier a été mis à jour suite aux différentes réunions faites avec la sous commission départementale pour la sécurité des terrains de camping.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal :

- approuve le cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation du Camping "La Tarentaine"(annexé).

Le Maire,



Daniel CHEVALEYRE



Délibération :  
DE\_2023\_046

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15  
Présents : 8  
*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Maric-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

**Objet: Insitution et modalités de mise en oeuvre des tickets restaurants pour le personnel communal -**

Le Maire, rappelle la délibération du 09 mars 2023 concernant l'instauration de tickets restaurant pour le personnel communal nécessitant l'avis du CST.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 Juin 2023.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal valide cette mise en place de tickets restaurants, qui est un avantage social pour le personnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE à compter du 1er Juillet 2023 :**

- d'accorder 10 tickets par mois d'une valeur faciale de 8 € pour les agents titulaires ou contractuels de plus de 6 mois.
- que la commune participera à hauteur de 60 %.
- autorise son Maire à signer les documents afférent à ce dossier.

Le Maire,  
Daniel CHEVALEYRE





Délibération :  
DE\_2023\_047

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice :

15

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin , 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8

Pour :

8

Contre :

0

Abstentions :

0

**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

### Objet: Emplois saisonniers 2023 CAMPING et DIVERS -

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu' il y a lieu de rectifier la délibération du 25 mai 2023 (DE-2023-038-bis) concernant les saisonniers. En effet, il faut noter que le contrat du 12 juin au 31 Août était prévu pour 20h hebdomaire et non un temps complet.

De plus, il est nécessaire de prévoir un 2ème contrat du même type, pour la même période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la création de 2 contrats à temps non complet (20 heures hebdomadaire) pour la période allant du 12 juin au 31 août 2023 au service technique.

Ces agents seront rémunérés à l'indice brut 397 , indice majoré 361 .

Le Maire,



Daniel CHEVALEYRE



Délibération :  
DE\_2023\_048

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15  
Présents : 8  
*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Maric-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

### Objet: Tarifs Cantine Scolaire 2023/2024 -

Il est rappelé les tarifs actuels de la cantine scolaire :

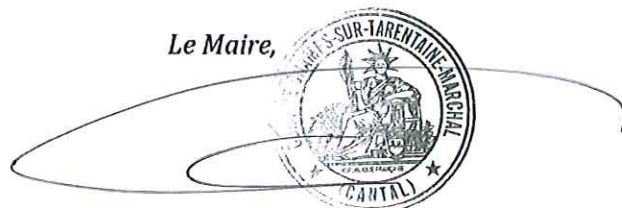
- Repas Elève : 2.70 €
- Repas Adulte : 6.10 €
- enfant ayant un PAI avec un panier repas : 1.20 €
- stagiaire, service civique, AESH : 3.10 €

Il est demandé au conseil s'il souhaite modifier les tarifs à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Après en voir délibéré, au vu des nombreuses augmentations (matières premières, énergie...), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 en appliquant les tarifs suivants :

- enfant : 3.00 €
- adulte : 6.70 €
- enfants ayant un PAI avec un panier repas : 1.30 €
- stagiaire, service civique, AESH : 3.40 €

Le Maire,



Daniel CHEVALEYRE



Délibération :  
DE\_2023\_049

## Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15  
Présents : 8

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin , 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Maric-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

### Objet: Tarifs Garderie -

Il est rappelé les tarifs de la garderie qui ont été fixé lors de la rentrée 2020/2021 suite aux modification concernant l'organisation.

Pour rappel les horaires sont les suivants :

- de 07h00 à 08h50
- de 16h00 à 18h30
- le mercredi de 12h à 17h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Muncipal, à l'unanimité applique à partir de la rentrée **les tarifs forfaitaires suivants soit :**

- le matin : 1.30 €
- le soir : 1.30 €
- le mercredi de 12h à 17h 30 : 5.50€

Le Maire,



Daniel CHEVALEYRE





Délibération :  
DE\_2023\_050

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15  
Présents : 8

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8

Pour :

8

Contre :

0

Abstentions :

0

**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Maric-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

## Objet: Déclassement d'une partie du domaine public- chemin rural LA CIVADOUNE -

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de déclassement en vue d'acquisition d'une partie du chemin rural au lieu-dit " CIVADOUNE " formulée par Thierry JUILLARD domicilié La Réserve à Champs sur Tarentaine.

A l'appui de sa demande il indique que cette partie de chemin n'est pas utilisé et traverse ses parcelles cadastrées section D02, D04, D198, D199, D200, D201 D202.

M. LACOUR Bernard et Mme MONCOURIER Martine se sont déplacés sur le terrain et confirme que cette cession n'impacterait pas l'usage du public.

La vente permettra de constituer un ensemble cohérent et ne créera aucune entrave pour un tiers.

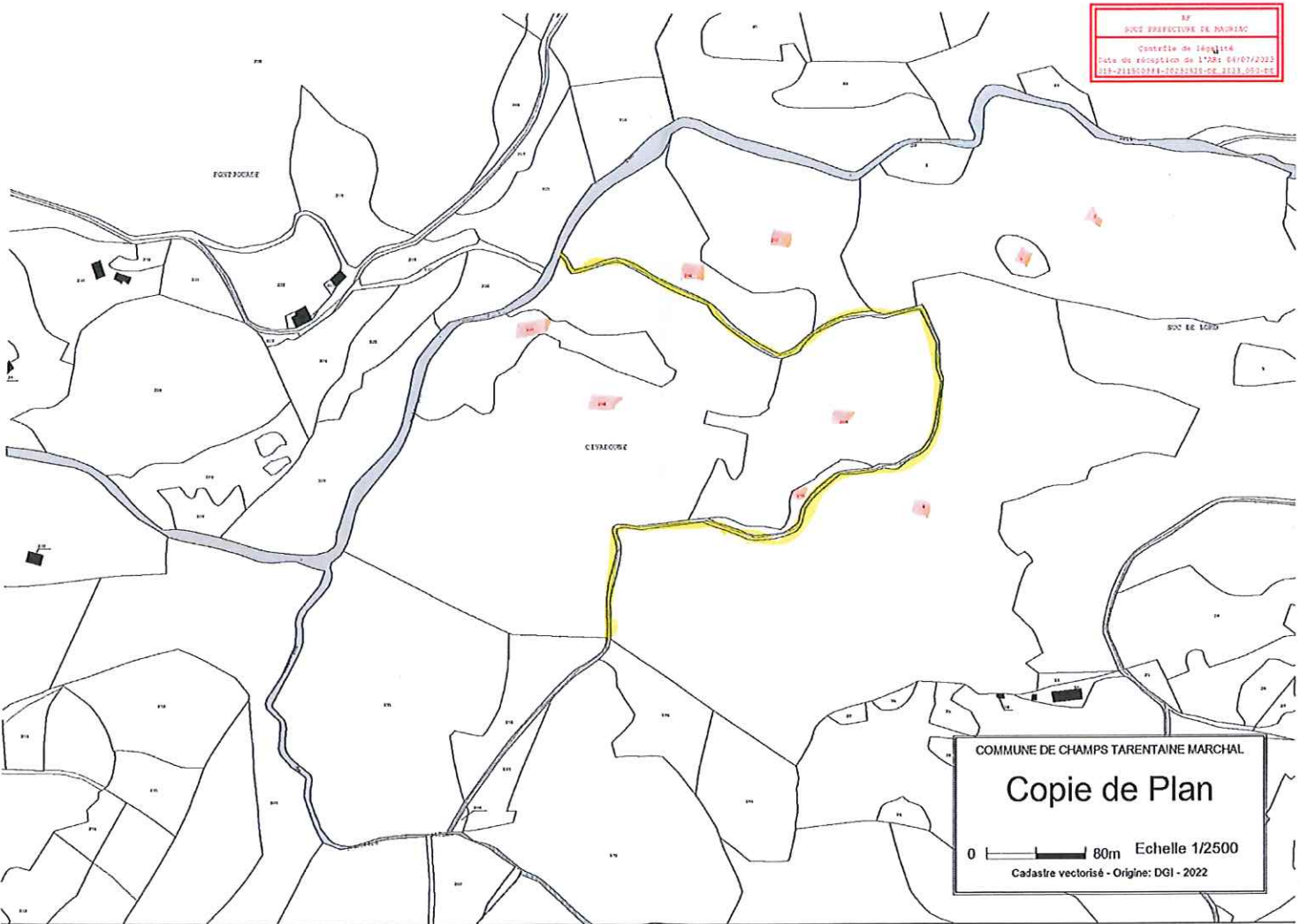
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de déclassement d'une partie du chemin rural au lieu dit "Civadoune"
- de donner un accord de principe à la cession dudit bien en faveur du M. JUILLARD Thierry après établissement aux frais du demandeur d'un document d'arpentage.
- de solliciter auprès du Service France Domaine un avis sur la valeur vénale du bien.
- de donner tous pouvoirs au Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,



Daniel CHEVALEYRE



37  
SOUZ PREFECTURE DE NARBONNE  
Cote de délimitation de l'AM: 04/07/2022  
118-21150044-20220415-DE 1113 002-01

FOURBOISE

CIVREBOISE

SOUZ DE L'AM

COMMUNE DE CHAMPS TARENTEINE MARCHAL  
**Copie de Plan**  
0 80m Echelle 1/2500  
Cadastre vectorisé - Origine: DGI - 2022



Délibération :  
DE\_2023\_051

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation: 21/06/2023

Membres en exercice : 15  
Présents : 8  
*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel CHEVALEYRE,*

Votants: 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Présents :** Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Gilles BLANQUET

**Représentés:**

**Excusés:** Fabienne JUILLARD

**Absents:** Thierry FONTY, Thomas FRAISSE, Georges PASQUET, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Gilles BLANQUET

Secrétaire de séance:

**Objet: Demande de subvention pour la rénovation de la pâtisserie au titre du fond vert 2023 sur la ligne rénovation énergétique. -**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre du fond vert sur la ligne rénovation énergétique pour le projet de réhabilitation de la pâtisserie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT		Taux %
TOTAL DES TRAVAUX	438 050.00 €	ETAT (Fond vert)	194 820.00 €	sollicité	40 %
HONORAIRES Maîtrises d'Oeuvre	49 000.00 €	REGION (Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural)	105 036.30 €	sollicité	21.57 %
		Fonds de concours EPCI	40 827.80	obtenu	8.27 %
		Autofinancement	146 906.00 €		30.16 %
<b>TOTAL</b>	<b>487 050.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>487 050.00 €</b>		<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil de solliciter le dispositif fond vert au titre de la ligne rénovation énergétique à hauteur de 194 820.00 €, soit 40% et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le dispositif fond vert au titre de la ligne rénovation énergétique à hauteur de 194 820.00 €, soit 40% .
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Maire,  
Daniel CHEVALEYRE

